

République française

Département du Pas-de-Calais

## COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 12 avril 2023

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/04/2023

Présents : 10

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

**Présents :** Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Christelle DEON, Mickaël LECTEZ, Martine MORISS

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:** Dorothee WYPYSZCZAK

**Secrétaire de séance:** Fernand DEMERVAL

### Délibération n° 2023\_DE\_006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LECORNET Jean Marie

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 238 442.43**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	188 516.10
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	149 247.90
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>49 926.33</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>238 442.43</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>238 442.43</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	207 525.43
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à VILLERS-AU-FLOS, les jour, mois et an que dessus.

PREFECTURE DE ARRAS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 24/04/2023

062-216208553-20230412-2023\_DE\_006-DE

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits  
Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
le 24 / 04 / 2023  
et publié ou notifié le 06 / 02 / 2024

RF PREFECTURE DE ARRAS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2023 062-216208553-20230412-2023_DE_006-DE